

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

Délibération n°2026.03.059.B

Adhésion au syndicat national des patinoires

LE CINQ MARS DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 février 2026

Secrétaire de Séance: Gérard ROY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **25**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s): Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_59B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.03.059.B**

Rapporteur : Monsieur DEZIER

ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL DES PATINOIRES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LE SPORT

Enjeux : [10501 -1) SPORT POUR TOUS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes

Le Syndicat National des Patinoires est l'association professionnelle des exploitants de patinoires, rassemblant en moyenne 95 membres par an. Il fédère un réseau d'experts de la glace, incluant propriétaires, exploitants, fournisseurs, architectes, partenaires institutionnels, bureaux d'études et fédérations sportives.

Grâce à un réseau de partenaires institutionnels et ministériels, le Syndicat National des Patinoires agit comme acteur principal pour l'intérêt des patinoires Françaises.

Des partenariats annuels ont été signés :

- avec l'association "Sports et territoires", qui permet une visibilité nationale auprès du mouvement sportif français,
- avec "l'Union Sports et Cycles" qui administre une étude annuelle de gestion et sur les fréquentations des patinoires permettant de préciser le poids économique des patinoires,
- prochainement avec Fair Play for Planet pour labelliser un maximum de patinoires dans une démarche d'éco-responsabilité et de décarbonation.

Des actions avec l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES) et l'association des maires de France (AMF) permettent de veiller sur les aspects réglementaires et ont permis d'éditer, en 2025, un guide patinoire qui est un outil d'aide à la décision pour les élus aux sports des communes et intercommunalités.

C'est également un travail permanent et étroit avec les deux fédérations sportives :

- La FFSG : Fédération Française des Sports de Glace,
- La FFHG : Fédération Française de Hockey sur Glace.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_59B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

En complément de ces grands enjeux, et des actions menées sur le terrain (ex: présence aux salons des Maires, visites de patinoires, de fournisseurs, liens avec nos voisins Suisses ...), des temps forts annuels sont proposés entre exploitants de patinoires, parmi lesquels les réunions régionales et le congrès national annuel.

Plus qu'un simple temps d'échanges, ces temps forts permettent de mettre en avant les besoins, tendances et/ou difficultés. Ils permettent également de disposer d'un temps privilégié avec les fournisseurs, de bénéficier de mise en avant d'innovations et nouvelles offres.

Grâce au partenariat engagé avec la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), une remise de 33% (sur présentation de la facture d'adhésion au SNP) est automatiquement appliquée sur les cotisations musicales SACEM et SPRE (société de Perception de la Rémunération Équitable).

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion de GrandAngoulême au syndicat national des patinoires et le versement de la cotisation annuelle, qui s'élève, à titre indicatif pour l'année 2026, à 390 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_59B-DE

Accusé rtifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026